

Perfectionnement professionnel dans la région Afrique, Europe et Moyen-Orient de l'IB

Directives relatives aux ateliers à la demande

En quoi consiste le perfectionnement professionnel de l'IB ?

Les ateliers et autres ressources de perfectionnement professionnel de l'IB sont des outils indispensables pour développer les programmes de l'IB et former les spécialistes de l'éducation tout au long du processus d'apprentissage de votre établissement. Avec ses différents types d'ateliers, le perfectionnement professionnel de l'IB est flexible, abordable et procure des occasions de collaboration entre les communautés scolaires.

Qui peut faire une demande d'atelier ?

Toutes les écoles du monde de l'IB et tous les établissements scolaires candidats ou intéressés peuvent faire une demande d'atelier. Les demandes sont étudiées au cas par cas. Veuillez noter qu'à des fins de facturation, votre établissement devra disposer d'un accès à Mon établissement pour faire une demande d'atelier.

Quelles sont les possibilités en matière de perfectionnement professionnel à la demande ?

Deux modèles sont proposés.

Formations organisées pour un seul établissement

Un atelier organisé pour un seul établissement est une formation de l'IB planifiée à la demande d'un établissement afin de répondre à ses besoins en matière de perfectionnement professionnel. Ces ateliers aident les établissements à satisfaire aux exigences des processus d'autorisation et d'évaluation, et ils créent un environnement collaboratif pour le corps enseignant et les membres du personnel, tout en éliminant les frais de déplacement.

Formations regroupant plusieurs établissements

Un événement regroupant plusieurs établissements est un événement de formation consistant en un ou plusieurs ateliers organisés à la demande afin de répondre aux besoins en matière de perfectionnement professionnel d'au moins deux établissements scolaires situés à proximité géographique* les uns des autres.

Les événements regroupant plusieurs établissements sont appropriés lorsqu'au moins deux établissements comptent au total un minimum de sept participants ayant besoin de suivre la même formation.

* Les établissements scolaires situés à proximité géographique se trouvent généralement dans le même pays et sont bien reliés entre eux, ce qui permet une collaboration pratique et économique, tout en réduisant le poids des déplacements. Toutefois, cette définition peut varier en fonction de la situation géographique de l'établissement, de la taille du pays et de la concentration et de la répartition d'ensemble des écoles du monde de l'IB dans le pays. Des exceptions pour les établissements qui ne sont pas situés à proximité géographique peuvent être envisagées dans les situations suivantes :

- Les établissements scolaires sont situés de part et d'autre d'une frontière internationale.
- Les associations ou réseaux officiels de l'IB regroupent des établissements situés dans des pays voisins.
- Des groupes scolaires comptent des établissements dans plusieurs pays.
- Des réglementations financières ou relatives aux subventions exigent une collaboration transfrontalière.

Toutes les demandes de dérogation seront évaluées au cas par cas.

L'IB tient compte du calendrier des ateliers lors de l'approbation des demandes d'événements regroupant plusieurs établissements. Dans certains cas, une certaine flexibilité au niveau des dates peut être nécessaire pour éviter les conflits de calendrier.

Types d'ateliers à la demande :

Ateliers en présentiel

Les ateliers en présentiel sont organisés en personne pour un seul ou plusieurs établissements. Ils se déroulent dans les locaux d'un établissement ou dans un lieu adapté choisi par l'établissement d'accueil ou qui effectue la demande et sont organisés en collaboration avec les coordonnateurs et les coordonnatrices des programmes de l'IB.

Ateliers virtuels à la demande

Les ateliers virtuels à la demande permettent aux établissements scolaires d'organiser un apprentissage synchrone sur une plateforme en ligne spécialisée (ou « classe virtuelle ») sans que la présence des participantes et des participants soit nécessaire. Les participantes et participants des classes virtuelles accèdent au même contenu et réalisent les mêmes objectifs d'apprentissage que pour les ateliers en présentiel, avec un format optimisé pour ce contexte virtuel.

Ateliers en ligne à la demande

Les ateliers en ligne à la demande offrent une variété unique de formations au personnel d'un établissement ou d'un groupe d'établissements, généralement sous forme asynchrone. Organisés pour un seul ensemble d'établissements, ces ateliers permettent une interaction plus étroite avec les animateurs et animatrices d'atelier en ligne, ce qui favorise une expérience plus personnalisée. Les ateliers en ligne commencent toujours le premier mercredi du mois et durent au moins quatre semaines consécutives.

Quels sont les ateliers disponibles ?

Tous les ateliers proposés par l'IB peuvent faire l'objet d'une demande afin d'être organisés pour un seul établissement ou pour plusieurs établissements. Tous les ateliers ne sont toutefois pas disponibles dans tous les formats.

Les ateliers en ligne, en présentiel et virtuels à la demande sont disponibles dans les trois langues officielles de l'IB (anglais, espagnol et français). Par ailleurs, une sélection d'ateliers est disponible dans d'autres langues.

Si un atelier n'est pas disponible dans la langue souhaitée, les établissements peuvent choisir de fournir et de financer les services d'un traducteur local ou d'une traductrice locale. Veuillez noter que chaque atelier

ne peut être proposé que dans une seule langue. Pour les ateliers proposés dans des langues autres que l'anglais, l'espagnol et le français, certains supports peuvent n'être disponibles qu'en anglais.

Veuillez également noter que l'organisation de tout atelier est soumise à la disponibilité d'un ou d'une responsable de l'animation.

Quelle catégorie d'atelier dois-je choisir ?

Tous les ateliers proposés par l'IB appartiennent à l'une des trois catégories suivantes.

Catégorie 1 ou présentation* – Les ateliers de catégorie 1 et les ateliers de présentation portent sur la philosophie de l'IB et la mise en œuvre de ses programmes. Ils comprennent des ateliers nécessaires aux fins d'autorisation de la mise en œuvre des programmes.

Catégorie 2 – Les ateliers de catégorie 2 portent sur l'enseignement des quatre programmes éducatifs de l'IB.

Catégorie 3 – Les ateliers de catégorie 3 sont recommandés à l'ensemble des spécialistes de l'éducation, des coordonnateurs et coordonnatrices de l'IB et des membres de la direction ou des décisionnaires à tout moment de leur parcours d'apprentissage permanent.

** Nos ateliers de présentation comprennent les ateliers intitulés « Développer le PEI », « Développer le POP » et « Introduction au Programme du diplôme ».*

Comment effectuer une demande d'atelier* ?

Vous pouvez envoyer une demande d'atelier au moyen du portail spécialisé, accessible depuis Mon établissement sur Mon IB. À partir de ce portail, vous pourrez demander un ou plusieurs ateliers.

Veuillez consulter notre [guide étape par étape](#) pour obtenir de plus amples informations sur le processus de demande.

Les demandes incomplètes vous seront renvoyées et ne pourront être approuvées tant qu'elles ne contiendront pas toutes les informations requises. Lorsqu'une demande est renvoyée, elle doit être complétée et adressée à nouveau avant la date limite correspondant au type d'atelier. (Voir la section « À quel moment dois-je présenter une demande pour l'organisation d'un atelier ? » ci-dessous.)

** L'IB a conscience du rôle crucial que jouent les associations, les sections locales et les autres organisations auprès de leurs communautés scolaires. Cependant, l'IB doit travailler directement avec les établissements scolaires pour l'organisation et le déroulement d'événements organisés pour un seul établissement ou regroupant plusieurs établissements.*

À quel moment dois-je présenter une demande pour l'organisation d'un atelier ?

Les établissements sont priés d'envoyer leur demande de perfectionnement professionnel le plus tôt possible. Le délai est d'au moins **12 semaines** avant la date de début souhaitée pour les ateliers en présentiel*. Il est de **8 semaines** pour les ateliers virtuels.

Les ateliers en ligne se déroulent sous la forme de sessions préprogrammées tout au long de l'année et commencent le premier mercredi de chaque mois. Les établissements doivent envoyer leur demande d'atelier en ligne au moins **cinq semaines** avant la date souhaitée du début de l'atelier.

** De plus, certains pays imposent des conditions strictes en matière de visa ou présentent des difficultés logistiques ou de déplacement qui peuvent retarder ou empêcher la tenue d'événements en présentiel. Les pays concernés peuvent varier en fonction de facteurs tels que la couverture de l'assurance voyage et les circonstances régionales.*

Quel est le nombre minimum de participantes et de participants requis pour organiser un atelier ?

Les ateliers doivent compter au moins sept (7) personnes inscrites pour avoir lieu, qu'ils soient organisés pour un seul établissement ou qu'ils en regroupent plusieurs. Dans le cas des ateliers regroupant plusieurs établissements, au moins un participant ou une participante par atelier doit provenir de l'établissement d'accueil.

Le nombre maximum de participantes et de participants par animateur ou animatrice d'atelier est de 25. Au-delà, nous suggérons soit de proposer un second atelier, soit d'inviter une autre personne à codiriger l'atelier, selon le format de ce dernier.

Où mon atelier se déroulera-t-il ?

Atelier en présentiel

Tous les ateliers en présentiel se déroulent dans un lieu adapté choisi par l'établissement d'accueil ou qui effectue la demande. Le plus souvent, les ateliers sont organisés dans les locaux de l'établissement ou sur différents sites de la communauté scolaire. Les établissements peuvent également choisir un lieu externe, à leurs frais, pour autant que ce lieu soit approprié et que l'IB donne son accord.

L'organisation d'ateliers en présentiel pose des difficultés logistiques plus grandes et, par conséquent, les établissements doivent tenir compte des responsabilités supplémentaires suivantes avant d'envoyer leur demande :

- soutenir les animateurs et les animatrices d'atelier, et les représentantes et représentants (notamment en fournissant les pièces justificatives requises) ;
- mettre à disposition un lieu adapté disposant de salles de taille appropriée pour les ateliers ;
- mettre à disposition une salle adaptée pour la réunion des responsables avant l'événement (si nécessaire) ;
- prendre en charge tous les coûts associés à la prestation des services suivants :
 - organisation de la restauration pendant toute la durée de l'événement (pauses rafraîchissement et repas de midi pour l'ensemble des personnes inscrites, les animateurs et les animatrices d'atelier et les représentantes et représentants),
 - fourniture des articles de papeterie, mise en place de la signalétique du lieu de l'événement, fourniture des badges nominatifs et tout autre matériel nécessaire au bon déroulement de l'atelier,
 - service limité d'impression ou de photocopie sur place à l'intention des animateurs et des animatrices d'atelier et des représentantes et des représentants,
 - transport local (organisation et prise en charge des frais de transport local entre le point d'arrivée, l'hôtel et l'établissement) pour les animateurs et les animatrices d'atelier, et les représentantes et représentants.

Les établissements scolaires peuvent consulter la page d'accueil de leur événement sur Cvent afin d'obtenir une liste du matériel pédagogique nécessaire et de pouvoir s'organiser en conséquence.

Atelier virtuel

Les ateliers virtuels sont organisés au moyen de la plateforme en ligne Zoom. Les participantes et les participants y accèdent à distance à l'aide de leur ordinateur personnel et peuvent se joindre aux sessions depuis n'importe quel endroit.

Atelier en ligne

Les ateliers en ligne sont essentiellement des sessions asynchrones réparties en modules, qui sont hébergés sur la plateforme d'apprentissage en ligne et sont accessibles depuis les ordinateurs personnels

des participantes et des participants. Certains ateliers en ligne à la demande comprennent des appels synchrones sur une plateforme de conférence Web, que les animateurs et animatrices d'atelier en ligne organisent pendant la formation.

Qui animera mon atelier ?

Animateurs et animatrices d'atelier

Les ateliers en présentiel et les ateliers virtuels sont dirigés par des spécialistes de l'éducation ayant reçu l'approbation du réseau de collaboration de l'IB (IBEN). Ces spécialistes sont des « animateurs et animatrices d'atelier » ou des « responsables de l'animation d'atelier ».

L'équipe de l'IBEN est chargée de sélectionner et d'assigner les animateurs et les animatrices d'atelier. Un établissement d'accueil peut indiquer ses préférences concernant la ou le responsable de l'animation d'atelier. L'équipe de l'IBEN s'efforcera d'en tenir compte dans la mesure du possible, mais cela ne peut être garanti. Les préférences doivent être indiquées dans la demande initiale, dans la zone de texte **Commentaires supplémentaires**.*

** Veuillez noter que les animateurs et les animatrices d'atelier exerçant dans la région seront prioritaires pour tous les ateliers en présentiel.*

Représentantes et représentants

Événements en présentiel et événements virtuels

Un représentant ou une représentante interviendra pour les événements en présentiel et les événements virtuels comportant cinq ateliers ou plus. L'équipe de l'IBEN nommera d'office le représentant ou la représentante qui apportera un soutien supplémentaire et s'assurera du respect des normes d'assurance de la qualité.

Animateurs et animatrices d'atelier en ligne

Les animateurs et les animatrices d'atelier en ligne sont des spécialistes de l'éducation d'expérience ayant reçu une formation pour proposer des formations en ligne. Leur désignation incombe à l'équipe du perfectionnement professionnel en ligne. Ces spécialistes interviennent uniquement lors des ateliers en ligne.

Quel est le programme de la formation ?

Atelier en présentiel

Les ateliers en présentiel comprennent **15 heures de formation** réparties sur **2 jours consécutifs**. Vous trouverez ci-après un exemple de programme.

Première journée			Deuxième journée		
8 h 30	10 h 00	Session 1	8 h 30	10 h 00	Session 6
10 h 00	10 h 15	Pause rafraîchissement	10 h 00	10 h 15	Pause rafraîchissement
10 h 15	11 h 45	Session 2	10 h 15	11 h 45	Session 7
11 h 45	12 h 45	Repas de midi	11 h 45	12 h 45	Repas de midi
12 h 45	14 h 15	Session 3	12 h 45	14 h 15	Session 8
14 h 15	14 h 30	Pause rafraîchissement	14 h 15	14 h 30	Pause rafraîchissement
14 h 30	16 h 00	Session 4	14 h 30	16 h 00	Session 9
16 h 00	16 h 15	Pause rafraîchissement	16 h 00	16 h 15	Pause rafraîchissement
16 h 15	17 h 45	Session 5	16 h 15	17 h 45	Session 10

Un emploi du temps réduit, comprenant **six heures de formation** réparties sur **une journée**, est proposé pour les ateliers intitulés « Développer le PEI » et « Développer le POP » (ateliers organisés pour un seul établissement uniquement).

Atelier virtuel

Les ateliers virtuels comprennent **12 heures de formation obligatoires** réparties sur **2 jours consécutifs** et sont assortis d'une **activité d'apprentissage autonome** asynchrone de trois heures.**

Première journée			Deuxième journée		
8 h 30	10 h 00	Session 1	8 h 30	10 h 00	Session 5
10 h 00	10 h 15	Pause rafraîchissement	10 h 00	10 h 15	Pause rafraîchissement
10 h 15	11 h 45	Session 2	10 h 15	11 h 45	Session 6
11 h 45	12 h 45	Repas de midi	11 h 45	12 h 45	Repas de midi
12 h 45	14 h 15	Session 3	12 h 45	14 h 15	Session 7
14 h 15	14 h 30	Pause rafraîchissement	14 h 15	14 h 30	Pause rafraîchissement
14 h 30	16 h 00	Session 4	14 h 30	16 h 00	Session 8

** L'animateur ou l'animatrice de l'atelier assignera des activités d'apprentissage autonome afin de couvrir les trois heures de travail asynchrone à effectuer entre le premier et le deuxième jour.

Atelier en ligne

Les ateliers en ligne consistent en un module d'apprentissage par semaine, essentiellement asynchrone, pour un total de **quatre modules répartis sur quatre semaines**. Les participantes et les participants doivent consacrer au moins quatre heures par semaine pour terminer les activités d'apprentissage pertinentes.

Comment inscrire les participantes et les participants ?

Votre point de contact principal vous enverra un lien d'inscription une fois que l'IB aura traité votre demande. Vous recevrez un courriel d'accusé de réception contenant des instructions supplémentaires sur la manière de modifier des informations relatives à une inscription ou pour effectuer des changements.

Veillez consulter notre [guide étape par étape](#) pour savoir comment inscrire des personnes à votre événement.

Nous conseillons vivement aux établissements et aux personnes chargées des inscriptions de vérifier l'exactitude de toutes les informations avant la date limite d'inscription, soit **22 jours avant l'atelier**. Si vous devez effectuer des changements après cette date, veuillez envoyer un courriel à votre point de contact au sein de l'équipe chargée du perfectionnement professionnel de l'IB.

Quelles sont les exigences à respecter ?

Ateliers en présentiel et ateliers virtuels

Afin de satisfaire aux exigences de réussite, les participantes et les participants doivent assister à l'ensemble des sessions de l'atelier, ce que les listes de présence envoyées à l'IB après l'événement permettront de confirmer.

Ateliers en ligne

Nous demandons aux participantes et aux participants de se connecter au moins trois fois par semaine et de consacrer au moins quatre heures par semaine à la réalisation des activités d'apprentissage. Il leur est aussi demandé de terminer l'ensemble des travaux prescrits afin d'obtenir leur certificat de réussite.

Pour en savoir plus, veuillez lire les [exigences à respecter](#) disponibles sur les pages du site Web de l'IB consacrées au perfectionnement professionnel.

Combien coûte un atelier ?

Vous pouvez comparer le coût par personne des différents types d'ateliers dans le tableau ci-dessous.

Emploi du temps normal	Atelier en présentiel à la demande	Atelier virtuel à la demande	Atelier en ligne à la demande
EUR	279 EUR	250 EUR	230 EUR
GBP	255 GBP	210 GBP	200 GBP
CHF	305 CHF	270 CHF	250 CHF

Emploi du temps sur une journée et sur une semaine (uniquement pour les ateliers en ligne)	Atelier en présentiel à la demande (de 7 à 50 personnes)**	Atelier en présentiel à la demande (50 personnes ou plus)**	Atelier virtuel ou atelier en ligne à la demande (de 7 à 50 personnes)**	Atelier virtuel ou atelier en ligne à la demande (à partir de 51 personnes)**
EUR	89 EUR	69 EUR	65 EUR	50 EUR
GBP	80 GBP	65 GBP	55 GBP	45 GBP
CHF	95 CHF	75 CHF	70 CHF	55 CHF

** Uniquement pour les ateliers de présentation « Développer le PEI » et « Développer le POP ».

Pour l'atelier « Développer le PEI » organisé en deux jours, le coût par personne est le double de celui du format d'une journée, pour le même type d'atelier.

Frais pris en charge par l'IB pour un atelier en présentiel à la demande

- Frais des déplacements internationaux des animateurs et des animatrices d'atelier et des représentantes et des représentants, y compris les frais relatifs à l'obtention de visas

- Frais d'hébergement des animateurs et des animatrices d'atelier et des représentantes et des représentants
- Honoraires des animateurs et des animatrices d'atelier et des représentantes et des représentants
- Frais des animateurs et des animatrices d'atelier et des représentantes et des représentants en dehors des heures d'atelier

Comment fonctionne le processus de facturation ?

Les écoles du monde de l'IB ainsi que les établissements scolaires candidats ou intéressés qui ont accès à Mon établissement recevront une facture finale dans un délai de deux semaines à compter de la fin de l'événement. Les événements pris en charge par plusieurs entités contributrices ne peuvent pas être payés par carte de crédit. Toutes les factures devront être réglées dans les 30 jours suivant leur réception.

Politique en matière d'annulation

L'établissement d'accueil peut demander une annulation jusqu'à 22 jours avant le premier jour de l'atelier, sans coûts.

Si un établissement ou un groupe d'établissements annule un atelier ou n'atteint pas le nombre de participantes et de participants requis après la date limite d'annulation, il devra s'acquitter de l'ensemble des frais déjà engagés par l'IB. Ces frais peuvent inclure les dépenses de voyage et d'hôtel, y compris toutes les taxes en vigueur. Les frais définitifs dépendent des circonstances de l'annulation.

Nous avons conscience qu'un grand nombre de participantes et de participants doivent se déplacer pour participer aux ateliers de l'IB. Nous leur demandons de fournir tous les efforts nécessaires pour se présenter à l'atelier prévu. Veuillez garder à l'esprit que si l'atelier a lieu, aucun remboursement ni crédit ne sera accordé pour des motifs de problèmes de transport. Nous recommandons aux personnes inscrites à un atelier de souscrire une assurance voyage spécialement conçue pour les protéger des frais pouvant être occasionnés par des conditions ou des événements soudains et inattendus.

L'IB se réserve le droit d'annuler un atelier en cas de circonstances imprévues. Nous mettrons tout en œuvre pour prévenir les participantes et les participants le plus tôt possible en cas de changement affectant leur inscription.

Veuillez noter que l'IB ne rembourse pas les frais de déplacement des participantes et des participants.

Quels sont les autres aspects à prendre en compte ?

- Nous demandons aux établissements de ne déposer une demande que s'ils sont suffisamment motivés et organisés pour accueillir des événements de formation ou pour participer aux activités de perfectionnement professionnel.
- Avant d'effectuer une demande, veuillez lire les [conditions générales mondiales concernant le perfectionnement professionnel de l'IB](#) ainsi que les conditions générales applicables à votre région.

Que dois-je faire si j'ai des questions ?

Si vous avez des questions, veuillez consulter les pages consacrées au perfectionnement professionnel sur le [site Web de l'IB](#), qui contiennent des informations sur nos offres de formation, des foires aux questions et des conseils pour effectuer votre demande. Si vous avez d'autres questions, rendez-vous sur notre site Web où vous trouverez des informations sur la marche à suivre pour poser vos questions.